



Commune de
MAIZET

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le mardi 02 mai, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

Présents : SPONHAUER Clément, PUPIN Dominique, ANQUETIL Patrick, LE CORSU Céline, BRIZE Brigitte, DUVAL Gilbert, CHAPALAIN Jean-François, DELOM de MZERAC Guillaume, GRANET Benjamin, DESQUESNE Sophie.

Procuration : GARNIER Sylvaine à LE CORSU Céline.

Désignation du secrétaire de séance : GRANET Benjamin

Approbation du compte rendu de la séance du 04 avril : approuvé à l'unanimité

Vote des subventions aux associations :

Association	Subvention 2022	Proposition 2023	Vote 2023
ADMR	200 €	200 €	200 €
UNC	150 €	100 €	100 €
ICL	120 €	0	0
Cote 112	200 €	200 €	200 €
On est bien à Maizet	300 €	500 €	500 €
Judo Club Fayacain	0	90/100 €	100 €
Inter Odon Football Club	0	650 €	650 €

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

Travaux complémentaires salle du val de Maizet :

Un devis pour des travaux de peinture dans la cuisine et la laverie a été réalisé par l'entreprise Chap Déco pour un montant de 1 253 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accerpte le devis.

Plan Local d'Urbanisme :

M le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à une réunion concernant le SCOT. Compte tenu de la loi « climat et résilience » et notamment du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires dont un des objectifs est la sobriété foncière et notamment la consommation d'espèces vers le zéro artificialisation nette, le conseil municipal s'interroge sur la nécessité de lancer la révision de son PLU. M le Maire va se rapprocher du cabinet Soliha et de M Hubert du SCOT pour en échanger avec eux. Le conseil municipal est favorable pour suspendre toute démarche quant à la révision de son PLU.

Journées E N R (Energies Nouvelles Renouvelables) :

Des journées de visite et des visioconférences sont prévues pour informer les élus sur ce qui se fait à l'échelle nationale en matière d'énergies nouvelles renouvelables. Les personnes intéressées doivent s'inscrire.

Vitesse rue de la Fontaine :

Il a été constaté une vitesse excessive de certains véhicules rue de la Fontaine. Une visite sur place va être réalisée afin de voir ce qu'il est possible d'envisager pour réduire la vitesse.

Adressage :

Il reste 2 rues à finaliser (rue de la Fontaine et rue du Presbytère).

Questions diverses :

- Cérémonie du 5 août : la commune va recevoir le drapeau gallois
- Prochaine séance : 6 juin à 19h30 et le 30 juin à 18h00

Séance levée à 21h10.